



Appel d'offres gardiennage

Engagement social ou dumping social ?

Une responsabilité sociale limitée

Depuis l'entrée en vigueur de la [loi PACTE du 22 mai 2019](#), de nouvelles dispositions renforcent la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises et leur donnent la possibilité de se doter d'une « raison d'être » dans leurs statuts. France Télévisions a expressément emboîté le pas en reprenant le texte mot pour mot.

Cette fameuse RSE pose question sur sa portée sociale, si ce n'est la création d'un label de « socio-green washing » avec le juteux business des agences de notation.

Actuellement se déroule un appel d'offres pour un marché de prestations de sûreté et sécurité pour les emprises parisiennes et les sites régionaux de France Télévisions. Respectivement, 129 et 158 agents sont concernés par un possible transfert vers le prochain repreneur. Et ce ne sera pas le 1er pour les plus anciens salariés.

Le cahier des charges de cet appel d'offres, précis sur la partie technique, n'impose aucune norme sociale, alors que tout le monde connaît les conditions de travail difficiles dans un secteur peu regardant notamment en termes de représentation du personnel et connaissant un important turn over. FTV cherche surtout à abaisser les coûts d'une prestation sans assumer les conséquences sociales pour les salariés concernés.

Pas de problème éthique pour la direction de faire travailler des sociétés qualifiées dans le milieu de « toto sécurité ». Il existe pourtant des groupes et des entreprises plus vertueux dans ce secteur d'activité.

Externalisation = pas de lien de subordination

Concernant la pratique d'externalisation d'une activité, on ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre. Sous-traiter implique qu'il n'y ait pas de lien de subordination entre les salariés du prestataire et le donneur d'ordre FTV.

Concernant le beurre, il s'agirait plutôt de margarine pour les agents des sites régionaux avec des niveaux de salaires vertigineux : 1600 euros bruts mensuels en moyenne (le smic s'élève à 1550 €) avec parfois vingt ans d'ancienneté, du travail de nuit, de la pénibilité au travail avec des activités qui ne cessent de s'élargir.

Comme par exemple en région où en plus de l'aspect sécurisation du site et du parking, les gardiens s'occupent aussi de l'accueil physique et d'une partie de l'accueil téléphonique, ce qui leur fait de bonnes journées bien chargées.

Revers de la médaille pour la société cliente du sous-traitant : les agents n'ont pas à recevoir d'ordres de la part de FTV, de supervision ou de contrôle de leur activité et doivent travailler avec

leurs propres moyens techniques en toute indépendance et autonomie. Est-ce toujours le cas ? On peut en douter au vu des retours d'agents sur les sites régionaux notamment.

Les invisibles

Cerise sur le gâteau, la CGT apprend que sur certains sites on n'hésiterait pas à exiger de ces personnels de plus en plus d'invisibilité, tout en demandant une réactivité sans faille dans les tâches à accomplir : ne pas produire d'odeurs de repas nauséabondes qui gêneraient les salariés de FTV (sic), obligation pour un agent portant la barbe (considérée trop « islamiste ») de travailler uniquement la nuit ce qui l'a poussé à rompre son contrat de travail avec son employeur.

Sale ambiance pour des salariés à la fois inquiets des conditions de reprise et dans l'espoir d'une société repreneuse moins catastrophique socialement que l'existant. L'ascenseur social mis en avant par FTV, ce n'est pas pour tout le monde. Il est loin le temps où un gardien pouvait gravir les échelons de l'entreprise.

Il est encore temps d'être exemplaire

Ces salariés permanents indirects, première courroie dans le fonctionnement complexe d'une entreprise, méritent largement d'être plus visibles et mieux traités.

L'expérience de Lyon devrait servir de leçon : il y a quelques années un appel d'offres avait abouti à des agents non formés et des suppressions de primes pour les agents qui avaient décidé de rester sur site avec la nouvelle société. Au final, après 6 mois de galère, la direction régionale était revenue sur sa décision et avait repris un contrat avec un prestataire plus sérieux... et plus onéreux.

La CGT revendique la ré-internalisation de ces services. Dans l'immédiat, elle demande à la direction de surseoir à cet appel d'offres et d'établir un cahier des charges avec des normes sociales dignes, humaines et responsables.

C'est le moment de démontrer que France Télévisions entend jouer un véritable rôle sociétal en prenant en compte les enjeux sociaux au-delà de sa seule activité économique.

Le 31 août 2021